

VERSION DÉFINITIVE du Bilan Financier relatif à l'année 2023  
Mise en ligne le 12 octobre 2024 (Encodage : UTF8)  
Bilan Financier 2023 présenté à l'AG 2024 de la FFII France  
[http://www.ffii.fr/ag\\_saintraphael\\_2024](http://www.ffii.fr/ag_saintraphael_2024)

## Recettes

11 adhérents ont réglé leur cotisation en 2024

- \* Dons + Paypal : 130 €
- \* Cotisations : 530 €
- \* Report de caisse : 0 €

Le total des recettes 2023 s'élève donc à 660 euros.

## Dépenses

Frais fixes : 305,76 €

- \* Structurels: 105,76 €
  - Les frais bancaires (BRED) : 67,80 €
  - Les frais d'infrastructure : 37,96 €
    - 1. Gandi NDD (ffii.fr) : 14,96 €
    - 2. Cotisation heberg. lautre (site [www.ffii.fr](http://www.ffii.fr)) : 23,00 €
- \* Récurrents: 200,00 euros
  - Adhésions croisées AFUL-FFII: 200 €

Frais variables : 159,44 €

- \* Paypal : 3,92 €
- \* Fraix Dedibox : 155,52 €

Le montant des dépenses d'exercice s'élèvent donc à 465,20 euros .  
Les dépenses reviennent à un niveau normal par rapport à il y a deux ans (après des dépenses exceptionnelles en 2020 liées au recours contre l'UPC)

## Patrimoine

Au 31/12/2023, les liquidités bancaires s'élèvent à 7233,56 €  
Au 31/12/2023, le compte Paypal est créditeur de 73,41 €  
Au 31/12/2023, la caisse en espèces s'élève à 0 €  
Au 31/12/2023, les chèques non déposés s'élèvent à 0 €

Le patrimoine de la FFII France s'élève donc à 7306.97 euros à date de clôture de l'exercice 2023.

Patrimoine 31/12/2013	6624,99 €
Patrimoine 31/12/2014	6505,78 €
Patrimoine 31/12/2015	6132,97 €
Patrimoine 31/12/2016	6100,08 €
Patrimoine 31/12/2017	5555,91 €
Patrimoine 31/12/2018	5162,62 €
Patrimoine 31/12/2019	4990,81 €
Patrimoine 31/12/2020	5146.57 €
Patrimoine 31/12/2021	6325,89 €
Patrimoine 31/12/2022	7112.17 €
Patrimoine 31/12/2023	7306.97 €

## Conclusion

Les recettes couvrent largement des dépenses.

L'exercice est bénéficiaire de 194,80 euros en 2023.

Pour mémoire : l'exercice était bénéficiaire de 786,28 euros euros en 2022.

Le nombre de cotisations de cette année 2023 est en baisse par rapport à 2022.

Le maintien de ce régime de dépense permet à l'association de continuer à promouvoir son action.

Il est vrai qu'il n'y a jamais eu d'adhésions massives à la FFII France, pour mémoire,

le nombre annuel de cotisations encaissées a été de :

22 en 2012  
27 en 2013  
17 en 2014  
19 en 2015  
21 en 2016  
18 en 2017  
21 en 2018  
21 en 2019  
14 en 2020  
19 en 2021  
14 en 2022  
11 en 2023

Cordialement,

Le trésorier - Xavier Roche

Le président - René Paul Mages

Octobre 2024

Il n'y a pas de commentaire sur cette page. [Afficher commentaires/formulaire]

Éditer cette page :: 2024-10-12 08:13:19 :: Propriétaire : vous :: Éditer

permissions :: Supprimer :: Rétro-liens :: Cartographie :: Recherche :

XHTML 1.0 valide ? :: CSS valide ? :: -- Fonctionne avec WikiNi 0.5.0

(interwiki)